



CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN DE LA CEZE

Compte-rendu de la commission thématique " Lutte contre la pollution et qualité des eaux"

- Mercredi 8 juillet 2009 à Saint-Ambroix -

Étaient présents:

Monsieur Yannick MANCHE, Parc Naturel des Cévennes
Madame Gabrielle CESPÉDES, Fédération de l'Hôtellerie de plein air
Monsieur Daniel PIALET, Communauté de communes du Ranc d'Uzège
Monsieur André CHARMASSON, Fédération des vignerons indépendants
Monsieur Alain MARTINEZ, Syndicat Mixte du Pays des Cévennes
Madame Suzanne DUMAS, FACEN
Monsieur Gwénoùlé LEROUX, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Fabrice CATHELIN, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Laurent LEVRIER, DDAF 30
Monsieur Olivier BRAUD, DDAF 30
Madame Edith VIER, Ginger Environnement
Mademoiselle Maud CLAVEL, Syndicat Mixte AB Cèze

Étaient excusés:

Monsieur Yvan VERDIER, Président du Syndicat Mixte ABCèze
Monsieur Jean-Paul MANIFACIER, Conseil général de l'Ardèche

En introduction de la réunion, Mademoiselle CLAVEL rappelle l'avancement du contrat de rivière. Lors de la première réunion du Comité de rivière, le 3 février dernier, l'état des lieux et les objectifs du contrat de rivière ont été validés. Il a été également décidé lors de cette réunion la création de trois commissions thématiques pour réfléchir aux actions à inscrire dans le contrat. Le travail de la commission, aujourd'hui, est de réfléchir aux actions nécessaires pour la réalisation des objectifs définis par le Comité de Rivière.

Madame DUMAS est désignée comme rapporteur du groupe de travail au prochain Comité de Rivière.

L'état des lieux

Mademoiselle CLAVEL rappelle rapidement le contexte et les enjeux liés aux thématiques abordées aujourd'hui. (L'état des lieux complet est toujours disponible sur le site internet du Syndicat).

- cf annexe 1 -

La qualité physico-chimique et hydrobiologique de la Cèze est dégradée sur certains tronçons (entre Bessèges et Saint-Ambroix et à l'aval de Bagnols-sur-Cèze). D'autres cours d'eau du bassin

versant sont de qualité moyenne ou médiocre: l'Auzonnet, la Claysse, l'Aiguillon, la Tave. Les principales raisons de ces détériorations sont l'assainissement, les faibles débits et les températures élevées.

Certains linéaires de cours d'eau sont interdits à la baignade dû fait de leur qualité microbiologique médiocre (souvent en raison du dysfonctionnement des stations d'épuration et/ou des réseaux par temps de pluie).

La principale source de pollutions sur le bassin versant, comme nous venons de le voir, est le fonctionnement moyen des systèmes d'épuration. On peut noter également que si toutes les caves coopératives du bassin sont dotées d'un système de traitement de leurs effluents, ce n'est pas le cas de la moitié des caves particulières.

Les pollutions d'origine agricole sont mal connues sur le bassin versant. L'aval du bassin est touché par ce type de pollution.

Enfin, autre type de pollution mal connue, la pollution liée aux anciennes activités minières.

Monsieur MARTINEZ demande si le passage au réseau séparatif est toujours demandé pour les collectivités, sachant que ce système de collecte rejette dans le milieu naturel des eaux pluviales polluées et non-traitées (hydrocarbures, ...).

Monsieur LEROUX répond que la priorité concerne tout d'abord le traitement des effluents domestiques et que le réseau séparatif permet d'obtenir de meilleurs résultats sur ce point. De plus le traitement des eaux pluviales par les stations d'épuration n'est pas adapté du point de vue des techniques utilisées, il représente également des surcoût en terme de fonctionnement. Et pour finir, l'utilisation de réseau unitaire à souvent pour conséquence le déversement d'eaux usées dans le milieu naturel en période de pluie, ce qui est dommageable pour l'usage baignade.

Madame DUMAS pose la question des résidus médicamenteux dans les effluents domestiques.

Monsieur CATHELIN répond que sur cette problématique on en est à la phase de recherche.

Monsieur MARTINEZ s'étonne qu'aucun suivi des mines ne soit effectuées par l'État ou n'ait été demandé par l'État, lors de la fermeture des concessions.

Les actions

Mademoiselle CLAVEL rappelle la démarche : à partir des souhaits exprimés par les maîtres d'ouvrages sur le bassin versant, des enjeux et objectifs validés lors du comité de rivière, on travaillera à retenir les projets qui répondent aux objectifs et qui paraissent réalisables dans les 5 ans.

Madame VIER présente le tableau reprenant les actions par objectif et les propositions sur la hiérarchisation des actions. - cf Annexe 2 -

Les remarques faites sur les différentes actions sont reprises dans le tableau suivant.

OBJECTIF	ACTIONS	REMARQUES
<p>A 1.1 Améliorer l'assainissement des collectivités</p>	<p><u>Assainissement collectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Remplacement, création, amélioration de stations d'épuration/Création et réhabilitation de réseaux Actions relatives aux pollutions non domestiques raccordées aux réseaux d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> Les priorités seront fixées en fonction de l'impact sur le milieu récepteur. Il n'y a pas de rejet industriel sur le bassin de la Cèze. Par contre il pourrait être intéressant de travailler sur les conventions de raccordement
	<p><u>Assainissement autonome :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Réhabilitations des installations 	<ul style="list-style-type: none"> Les priorités seront fixées en fonction de la localisation des systèmes par rapport aux cours d'eau ou au karst.
<p>A 1.2 Améliorer les conditions hydrologiques</p>		<ul style="list-style-type: none"> Cf actions sur la gestion quantitative de la ressource
<p>A 1.3 Sécuriser la qualité bactériologique sur ces secteurs objectif de conformité de la qualité des eaux à l'usage baignade</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration des profils de baignade Identifier des secteurs prioritaires où il convient d'afficher un objectif de conformité de la qualité des eaux à l'usage baignade 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2011, les responsables de baignade devront avoir réalisé des études de profil de baignade. Celle-ci permettront de définir les sources de pollutions bactériologiques et les mesures de prévention à mettre en place. M. LEROUX pose la question de la maîtrise d'ouvrage de ces études. Il pense que les structures de gestion de bassin versant seraient les maîtres d'ouvrage adaptés. Melle CLAVEL répond que ce sera aux élus de décider si cela relève de la compétence du Syndicat ou plus d'une compétence tourisme. M. MANCHE rapporte le cas de la Lozère, département dans lequel il ne reste plus que 5 baignades sur les 43 existantes précédemment, suite à toutes les contraintes réglementaires demandées aux responsables de baignade (analyses, ...). Les secteurs prioritaires sont les secteurs où la baignade est déjà présente: Cèze, Luech, Ganière, et peut-être l'Homol.

OBJECTIF	ACTIONS	REMARQUES
<p>A 1.4 Améliorer la connaissance de l'assainissement des campings</p>	<ul style="list-style-type: none"> État de l'assainissement des campings 	<ul style="list-style-type: none"> Les campings possédant un système d'épuration de plus de 200EH sont soumis à autorisation, leur contrôle dépend donc de la police de l'eau. M. BRAUD précise que la DDAF possède une base de données regroupant ces campings. Les autres campings dépendent du contrôle des SPANC.
<p>A 1.5 Mieux connaître et maîtriser l'impact des anciennes activités minières</p>	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du suivi de la contamination des cours d'eau et des aquifères par les micropolluants liés aux anciennes activités minières 	<ul style="list-style-type: none"> La question de la maîtrise d'ouvrage de ce suivi se pose. Les points de contrôle devront être stratégiques (aep/baignade)
<p>A 1.6 Mieux connaître et maîtriser l'impact des activités agricoles, en particulier la viticulture, mais aussi les cultures intensives et les élevages hors sol</p>	<ul style="list-style-type: none"> Actions de mise aux normes des bornes de remplissage (50% des dispositifs restent à traiter) Actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et en particulier des viticulteurs Opérations d'assainissement des caves particulières (50% de la pollution émise reste à traiter) Aménagement d'une AMAV Actions en faveur du développement de l'agriculture biologique 	<ul style="list-style-type: none"> M. CHARMASSON soulève le problème de la mauvaise utilisation des bornes de remplissage M. BRAUD précise que la Chambre d'Agriculture a mis en place une formation auprès des agriculteurs et une charte d'utilisation sur ce sujet. Il estime que la police devrait être faite par les communes. M. CHARMASSON estime que sans contraintes réglementaires, il va être difficile de motiver de nouvelles personnes. Une animation doit être mise en place pour inciter les agriculteurs à agir. Une réflexion sur la mise en place d'une aire de lavage des pulvérisateurs et d'une aire de lavage des machines à vendanger doit être menée. M. LEROUX précise que la Chambre d'Agriculture est en train de mener un diagnostic du territoire Basse Vallée/Tave
<p>A 1.7 Réduire la contamination liée à l'utilisation des produits phytosanitaires en zones non agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des pratiques des principales collectivités et des gestionnaires d'infrastructures Promotion des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles Actions de sensibilisation auprès des collectivités, des gestionnaires d'infrastructures et du grand public 	<ul style="list-style-type: none"> Le CIVAM Bio avait lancé un questionnaire à ce sujet il y a 2ans. Des projets pilotes pourraient être montés sur les collectivités intéressées. Le Conseil Général du Gard dispense déjà des formations pour l'utilisation des produits phytosanitaires à destination des agents des collectivités.

OBJECTIF	ACTIONS	REMARQUES
A 1.8 Maîtriser les risques de pollution accidentelle		<ul style="list-style-type: none"> • Cette problématique n'étant pas prioritaire sur le bassin versant, elle sera supprimée.
A 2.1 Accélérer la mise en place des procédures de protection des captages AEP		<ul style="list-style-type: none"> • Les actions de cet objectif seront à préciser avec les services de la DDASS.
A 2.2 Développer la prévention des pollutions sur l'aire d'alimentation des captages AEP prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Études de délimitation des aires d'alimentation des captages prioritaires, analyse de la vulnérabilité et des risques de pollution 	<ul style="list-style-type: none"> • Les captages prioritaires seront choisis parmi ceux touchés sur les territoires de la Basse Vallée ou de la Tave.

Madame CESPEDDES demande si le barrage de Sénéchas ne pose pas de problème en terme de qualité des eaux.

Mademoiselle CLAVEL répond que le Conseil Général du Gard est en train de réaliser une étude à ce sujet. Les conclusions pourront être intégrées au contrat de rivière.

Pour conclure Mademoiselle CLAVEL rappelle le planning prévisionnel. Le second comité de rivière aura lieu en septembre. L'objectif est de valider le dossier pour la fin d'année.

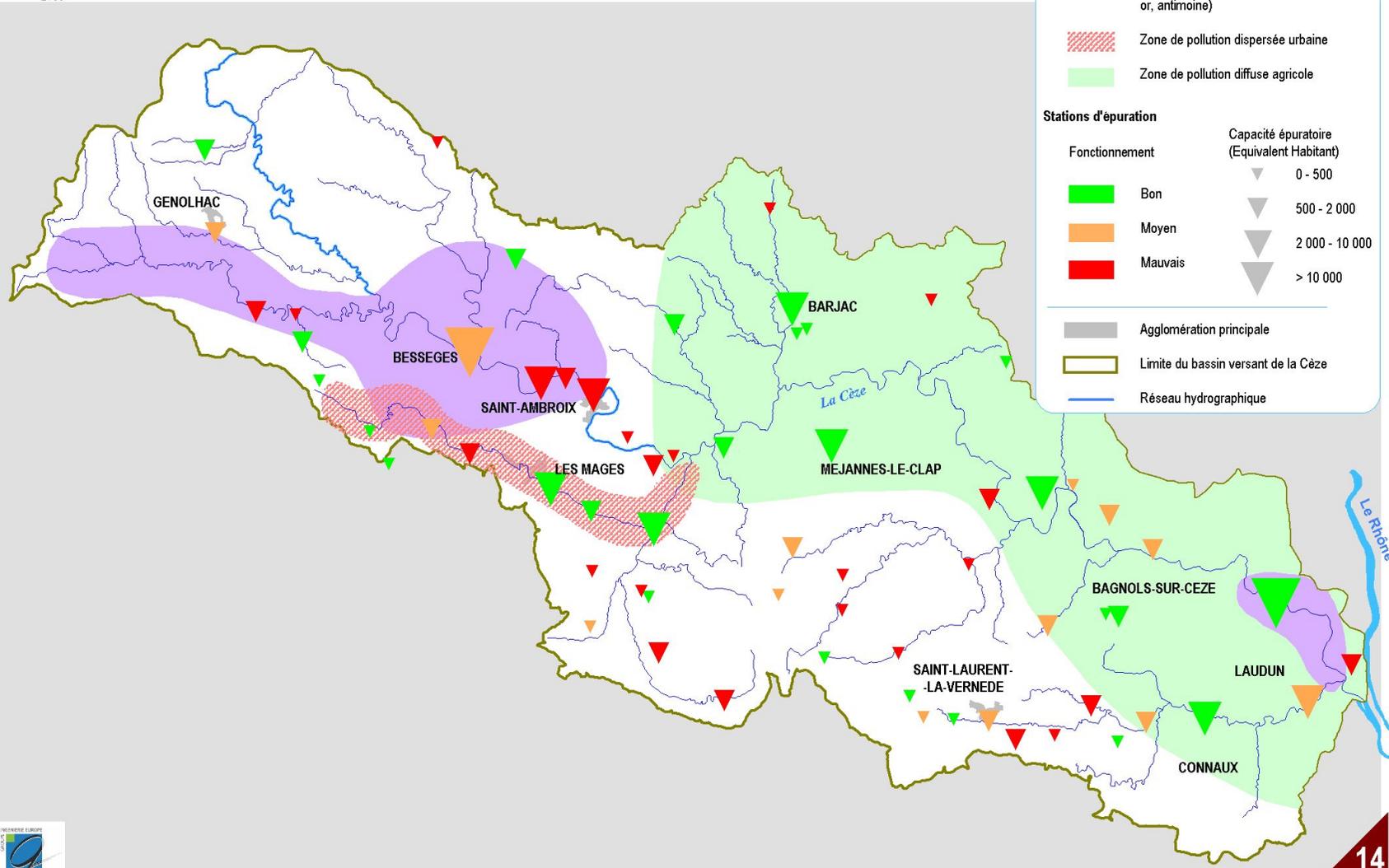
ANNEXE 1: CARTE DES PRELEVEMENTS

Contrat de rivière du bassin de la Cèze



Principales sources de pollution

Echelle : 1 / 275 000 - Sources : BD Carto et [S.M.A.B.C.](#)
 Conseil général du Gard - Données SMAB Cèze, fiches 2006 SATESE 30, fichier STEP AERMC
 0 5500 m
 2750



Zones de pollution

- Zone de pollution dispersée industrielle (ancienne mines de charbon, plomb, or, antimoine)
- Zone de pollution dispersée urbaine
- Zone de pollution diffuse agricole

Stations d'épuration

Fonctionnement	Capacité épuratoire (Equivalent Habitant)
Bon	0 - 500
Moyen	500 - 2 000
Mauvais	2 000 - 10 000
	> 10 000

- Agglomération principale
- Limite du bassin versant de la Cèze
- Réseau hydrographique



Conception et réalisation août 2008

ANNEXE 2: TABLEAU DES ACTIONS

Volet A - Qualité des eaux - Réduction des pollutions domestiques et agricoles

OBJECTIFS	Types d'actions	Mode d'identification	Priorisation
A1 - ENJEU : Qualité des cours d'eau permettant l'atteinte du bon état écologique et le bon exercice des usages, notamment liés au tourisme			
A 1.1 Améliorer l'assainissement des collectivités (stations d'épuration et réseaux), en renouvelant les ouvrages vétustes et ceux ayant des performances médiocres (beaucoup de projets sont en cours)	<u>Assainissement collectif :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation ou actualisation de schémas directeurs et diagnostics de réseaux • Remplacement, création ou amélioration de stations d'épuration • Création et réhabilitation de réseaux • Mise en place autosurveillance station et réseaux • Mise en place de traitements spécifiques pour la réduction des rejets de nutriments • Actions relatives aux pollutions non domestiques raccordées aux réseaux d'assainissement (réduction des rejets toxiques) 	Exploitation des schémas directeurs d'assainissement et enquêtes auprès des communes (planification des projets et capacités financières) et des partenaires techniques	Priorités DISE Prise en compte des objectifs de bon état des masses d'eau >>> secteurs prioritaires = masses d'eau en situation dérogatoire Prise en compte des phénomènes liés à l'eutrophisation Prise en compte des impacts sur l'activité baignade
	<u>Assainissement autonome :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de SPANC • Recensement et diagnostic des installations • Réhabilitations des installations 	Enquêtes auprès des SPANC	Secteurs prioritaires : proximité des cours d'eau, terrains karstiques
A 1.2 Améliorer les conditions hydrologiques pour contribuer à la réduction de l'impact des rejets (lien avec l'enjeu ressource en eau)	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la gestion des prélèvements, notamment pour l'irrigation • Substitution de prélèvements dans les cours d'eau et en nappe alluviale • Actions d'économies d'eau 	□ Voir Volet B3	Secteurs prioritaires où la faiblesse des débits aggrave l'impact des pollutions (Tave, Auzonnet, etc.)

OBJECTIFS	Types d'actions	Mode d'identification	Priorisation
<p>A 1.3</p> <p>Identifier des secteurs prioritaires où il convient d'afficher un objectif de conformité de la qualité des eaux à l'usage baignade et sécuriser la qualité bactériologique sur ces secteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du traitement et du mode de rejet des stations d'épuration et des campings de façon à limiter l'impact sur la qualité bactériologique • Fiabilisation du fonctionnement des réseaux d'assainissement • Élaboration des profils de baignade 	<p>Exploitation des schémas directeurs d'assainissement et enquêtes auprès des communes et des partenaires techniques</p> <p>Directive 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade</p>	<p>Secteurs prioritaires où les acteurs du bassin souhaitent afficher un objectif de conformité à l'usage baignade</p>
<p>A 1.4</p> <p>Améliorer la connaissance et les performances de l'assainissement des campings</p>	<ul style="list-style-type: none"> • État de l'assainissement des campings • Actions de réhabilitation de systèmes d'assainissement des campings 	<p>Enquêtes auprès des structures d'hébergement + enquêtes SPANC pour structures < 200 EH et SPE pour > 200 EH</p>	<p>Campings situés à proximité des cours d'eau, impact sur la qualité bactériologique, taille et importance des dysfonctionnements</p>
<p>A 1.5</p> <p>Mieux connaître et maîtriser l'impact des anciennes activités minières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'impact des anciennes activités minières et définition des mesures envisageables (SMAB Cèze) • Amélioration du suivi de la contamination des cours d'eau et des aquifères par les micropolluants liés aux anciennes activités minières 	<p>Inventaires Géodéris : anciens titres miniers, sites de mise à dépôts, galeries</p>	<p>Auzonnet, Haute Cèze, Luech, Ganière</p>
<p>A 1.6</p> <p>Mieux connaître et maîtriser l'impact des activités agricoles, en particulier la viticulture, mais aussi les cultures intensives et les élevages hors sol</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étude d'évaluation des risques de contamination des milieux aquatiques par les produits phytosanitaires • Actions de mise aux normes des bornes de remplissage (50% des dispositifs restent à traiter) • Actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et en particulier des viticulteurs • Opérations d'assainissement des caves particulières (50% de la pollution émise reste à traiter) + aménagement AMAV ? • Actions en faveur du développement de l'agriculture biologique • Promotion des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles (programme PDRH) 		<ul style="list-style-type: none"> • Contamination par les produits phytosanitaires : moyenne et basse vallées ; priorités territoriales à affiner d'après l'étude sur les risques à réaliser dans un premier temps • Activités viticoles : Cèze aval, Tave, Aiguillon

OBJECTIFS	Types d'actions	Mode d'identification	Priorisation
A 1.7 Réduire la contamination liée à l'utilisation des produits phytosanitaires en zones non agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des pratiques des principales collectivités et des gestionnaires d'infrastructures • Promotion des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles • Actions de sensibilisation auprès des collectivités, des gestionnaires d'infrastructures et du grand public 	<i>Voir étude Bretagne</i>	Choisir des communes pilotes volontaires
A 1.8 Maîtriser les risques de pollution accidentelle , en améliorant la connaissance des risques (transport de matières dangereuses, stockages de substances dangereuses, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Étude d'identification des risques : sources potentielles de pollutions accidentelles, à croiser avec les enjeux d'usages et de milieux 		Enjeux d'usages (AEP principalement) et de milieux
A 2 - ENJEU : Sécurisation qualitative de l'AEP			
A 2.1 Accélérer la mise en place des procédures de protection des captages AEP	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures réglementaires (40% des captages restent à régulariser) et travaux de protection des captages AEP • Mise en place d'unités de traitement ? 	DDASS et collectivités gestionnaires	Vulnérabilité des ressources et importance des populations desservies
A 2.2 Développer la prévention des pollutions sur l'aire d'alimentation des captages AEP prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Études de délimitation des aires d'alimentation des captages prioritaires, analyse de la vulnérabilité et des risques de pollution • Programmes d'actions de prévention des pollutions dans les aires d'alimentation des captages AEP 	DDASS, SPE, collectivités gestionnaires	Captages prioritaires Grenelle et SDAGE + autres captages prioritaires à définir dans le cadre du Contrat de rivière